
Je soussignée, Madame GUERIN Paulette, propriétaire de la parcelle cadastrée ZH 41, déclare sur l'honneur n'avoir jamais été consultée pour la construction d'un quelconque projet photovoltaïque par M. et Mme GREGOIRE de l'EARL de la Mignardière.

Compte tenu de la proximité de cette construction avec plusieurs maisons du village, je propose de discuter d'un échange de propriété de parcelle avec M. et Mme GREGOIRE afin d'éloigner l'installation photovoltaïque de l'entrée du bourg et d'assurer ainsi une moindre nuisance à certains habitants.

Toutefois, pour que l'échange soit envisageable, deux points sur lesquels je ne fléchirai pas sont à prendre en considération :

1 – La parcelle qui me reviendra **devra jouxter** la clôture de la maison dont je suis co-propriétaire et la route de la Mignardière. (NB : sa superficie devra évidemment être égale à celle de la parcelle ZH 41)

2 – Il est **hors de question** que j'autorise l'installation de panneaux photovoltaïques sur cette parcelle.

S'il tient à ses 37 hectares de centrale photovoltaïque, M. GREGOIRE peut faire installer des panneaux, loin de toute habitation, sur l'une des nombreuses autres parcelles dont il est propriétaire.

Fait à ORLEANS, le 05 décembre 2022



Merci de votre attention.